



**Analyse par la direction de la situation financière et des  
résultats d'exploitation**

**Rapport de gestion**

**Exercice clos le 28 février 2011**

# **ANALYSE PAR LA DIRECTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION RAPPORT DE GESTION**

Le présent rapport vise à donner au lecteur un aperçu de l'évolution de la situation financière et des résultats d'exploitation consolidés de Neptune Technologies & Bioressources Inc. (« Neptune » ou la « Société ») incluant ses filiales Acasti Pharma Inc. (« Acasti ») et NeuroBioPharm Inc. (« NeuroBioPharm »). Le présent rapport explique les variations importantes, dans les états financiers consolidés, des résultats et du résultat étendu, des capitaux propres, de la situation financière et des flux de trésorerie de Neptune pour l'exercice clos le 28 février 2011, comparativement à la période correspondante close le 28 février 2010.

Le présent rapport, qui est daté du 17 mai 2011, doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés audités de la Société au 28 février 2011 et pour l'exercice clos à cette date, qui ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada.

Pour en savoir davantage sur les risques et les incertitudes concernant la Société, il y a lieu de se reporter également à sa notice annuelle pour l'exercice clos le 28 février 2011 ainsi qu'aux déclarations d'enregistrement et aux autres documents publics disponibles sur SEDAR, à [www.sedar.com](http://www.sedar.com), et sur EDGAR, à [www.sec.gov](http://www.sec.gov).

Tous les montants qui apparaissent dans le présent rapport sont exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des nombres d'actions et montants par action et à moins d'indication contraire.

## **APERÇU**

La Société a trois secteurs d'exploitation isolables constituant autant de personnes morales : la première fabrique et commercialise des produits nutraceutiques (Neptune), la deuxième développe et commercialise des produits pharmaceutiques pour le traitement des maladies cardiovasculaires (Acasti Pharma) et la troisième développe et commercialise des produits pharmaceutiques pour le traitement des maladies neurologiques (NeuroBioPharm).

## **NEPTUNE**

La Société continue d'élargir sa clientèle à l'échelle mondiale et prévoit une croissance des revenus soutenue par la demande provenant de ses clients existants mais également de nouveaux clients en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Compte tenu de l'augmentation de la demande, la Société a réussi à réorganiser ses installations, dont la capacité maximale est passée de 100 000 kilogrammes à 130 000 kilogrammes par an, simplement en optimisant l'utilisation du matériel de fabrication existant. Le projet d'élaboration d'une nouvelle usine est conforme aux échéanciers et l'objectif est de construire cette autre installation industrielle pendant l'exercice 2012.

Pendant le premier trimestre, la Société a été incluse dans le palmarès TSX Croissance 50, qui comprend les sociétés inscrites à la Bourse de croissance TSX les plus performantes. De plus, durant cette période, à la suite d'une contamination par les BPC à l'échelle mondiale, la Société a rassuré ses clients à savoir qu'elle n'avait pas été touchée par la contamination par les BPC ayant affecté les huiles marines et a confirmé la sécurité et la qualité du NKO<sup>®</sup>. En plus de cette confiance, Neptune a été reconnue par ses pairs pour l'excellence de ses huiles de krill.

Pendant le premier trimestre, 1 068 000 bons de souscription Débentures et 1 086 400 Options d'achat Débentures de Neptune ont été exercés pour un total de 1 607 \$.

La Société a présenté de nouveaux produits innovateurs adaptés pour les compléments alimentaires, les aliments fonctionnels et les aliments thérapeutiques et elle a lancé une gamme de nouvelles formulations fondées sur ses phospholipides oméga-3 marins exclusifs, améliorés au moyen d'ingrédients bioactifs validés destinés à des utilisations spécifiques pour la santé. Neptune a présenté, avant le lancement, son nouveau produit huile de krill ECO - EKO<sup>MC</sup> à sa clientèle lors de l'exposition Health Ingredient Europe en 2010 à Madrid. Le marché a réservé un bon accueil au produit avant son lancement. EKO<sup>MC</sup> est semblable à NKO<sup>®</sup>, mais il répond à des normes plus basses et son prix est moins élevé. De plus, le prix de vente de EKO<sup>MC</sup> est inférieur à celui des huiles de krill concurrentes et ce produit est conforme à des normes plus élevées. La Société a aussi entrepris de sonder l'opinion du secteur concernant un nouvel extrait de biomasse élaboré dans le cadre du programme de recherche et de développement de

Neptune visant de nouveaux indicateurs de santé cognitifs. De plus, la Société présentera des produits commerciaux pilotes relativement à des aliments fonctionnels, notamment des jus, des baies fruitées, de la pâte de fruits et des barres protéinées.

La Société a également poursuivi ses initiatives de recherches cliniques. Ainsi, Neptune peut s'appuyer sur des résultats scientifiques démontrant les avantages pour la santé particuliers à la formulation exclusive de l'huile de krill Neptune, ou NKO<sup>®</sup>, pour des conditions humaines prédominantes, comme le syndrome prémenstruel, le taux élevé de cholestérol, l'inflammation, l'arthrose et l'hyperactivité avec déficit de l'attention. De la même manière, les essais cliniques d'aliments fonctionnels et santé en collaboration avec les multinationales Yoplait et Nestlé progressent et devraient arriver à terme avant la fin de l'exercice 2012. Conformément à sa stratégie scientifique, Santé Canada a approuvé des allégations thérapeutiques et de réduction des risques exclusives au NKO<sup>®</sup>, corroborant des recherches cliniques de Neptune et démontrant la sécurité et l'efficacité de NKO<sup>®</sup> pour la santé cardiovasculaire, le traitement de l'inflammation et la santé des femmes.

Pendant le deuxième trimestre, Neptune a retenu les services de deux cabinets de relations aux investisseurs, soit The Howard Group et CEOcast, afin d'augmenter sa notoriété auprès des investisseurs, respectivement, au Canada et aux États-Unis. L'augmentation de la notoriété de Neptune, combinée à divers facteurs déterminants, se reflète déjà dans l'augmentation des volumes des opérations au NASDAQ et à la Bourse de croissance TSX.

Pendant le troisième trimestre, la Société a réalisé un placement privé à diffusion restreinte sans courtiers de 2 647 \$ au moyen de l'émission d'actions ordinaires à 1,85 \$. Deux importants investisseurs institutionnels ont participé à l'opération. De plus, vers la fin du troisième trimestre, 2 418 381 options de conversion, émises à des porteurs de débentures qui avaient décidé auparavant de convertir leurs débentures en actions d'Acasti conformément aux modalités des débentures, ont été exercées à 0,50 \$, ce qui a entraîné le transfert de 2 418 381 actions de catégorie A d'Acasti. Puisque la valeur comptable de l'actif net d'Acasti, compte tenu des actions privilégiées de la Société, était négative au moment de l'opération, le montant de 1 209 \$ recueilli lors de l'exercice des Options d'achat Conversion et la valeur de 42 \$ attribuée à celles-ci ont été comptabilisés comme un gain sur dilution et aucun montant n'a été imputé à la participation sans contrôle.

De plus, pendant le troisième trimestre, après un examen rigoureux, d'une durée de deux ans, des données sur la sécurité et des recherches cliniques du NKO<sup>®</sup>, le ministre canadien de la Santé a approuvé les allégations thérapeutiques et de réduction des risques exclusives au NKO<sup>®</sup>. En juin 2009, Santé Canada a approuvé les allégations relatives à la santé pour l'oméga-3, dont la plus forte était que les produits fournissant de 1 gramme à 3 grammes par jour d'acide eicosapentanoïque et d'acide docosahexanoïque (soit de 3 à 10 grammes d'huile marine par jour ou 6 à 20 capsules molles) contribuaient à réduire les triglycérides sériques, comparativement à 4 capsules molles de NKO<sup>®</sup>, selon l'approbation récente, pour la même indication. Comparativement à l'huile marine, Santé Canada a approuvé une allégation plus forte à l'égard du NKO<sup>®</sup> et du cholestérol, soit une baisse du LDL (le « mauvais » cholestérol) et une hausse du HDL (le « bon » cholestérol) au moyen de seulement deux capsules molles par jour, ainsi qu'une allégation d'effet anti-inflammatoire au moyen d'une seule capsule molle par jour et une allégation précise concernant le syndrome prémenstruel (le « SPM »).

En ce qui concerne la protection de sa propriété intellectuelle, la Société a toujours eu comme politique ferme de protéger ses droits de propriété intellectuelle, y compris ses brevets, ses marques de commerce et ses secrets de fabrication, en utilisant tous les moyens légaux disponibles. Depuis l'année dernière, certains concurrents de Neptune ont commercialisé, annoncé et vendu leurs produits à base de krill en vantant leurs mérites à partir des recherches de Neptune ou par contrefaçon de brevets en vertu desquels Neptune a des droits exclusifs. Compte tenu de sa détermination à faire valoir ses droits, Neptune a entrepris des poursuites contre certaines de ces sociétés en vue de protéger sa propriété intellectuelle.

## FILIALES

### **Acasti Pharma Inc. (« Acasti »)**

L'état d'avancement des nouveaux produits pharmaceutiques de la Société, c.-à-d. les médicaments en vente libre, les aliments santé et les médicaments sur ordonnance, est présenté ci-dessous :

Pendant l'exercice 2011, la Société a achevé le développement et procédé au lancement de son premier aliment thérapeutique, Onemia<sup>MC</sup>, le 21 octobre 2010, lors du Cardiometabolic Health Congress, à Boston, où ce produit a été présenté pour la première fois aux professionnels de la santé. Onemia<sup>MC</sup> est un oméga-3 phospholipide visant à corriger les carences en oméga-3 phospholipides liées aux troubles cardiométaboliques, un marché de plusieurs milliards de dollars. En tant qu'aliment santé, Onemia<sup>MC</sup> est réglementé par la FDA et ne peut être administré que sous surveillance médicale. Onemia<sup>MC</sup> a reçu un très bon accueil du milieu médical aux États-Unis; la première entente de distribution a été signée en mars 2011 et la première commande a été reçue également en mars 2011.

Le médicament en vente libre de la Société, Vectos<sup>MC</sup>, est développé de manière à servir de plate-forme technologique pour des combinaisons de dose fixe avec des médicaments en vente libre existants. La plate-forme Vectos<sup>MC</sup>, conçue pour améliorer le profil d'activité et de sécurité des médicaments, est tout à fait indiquée pour les coentreprises et partenariats de développement conjoint aux fins d'une entrée rapide sur le marché. La Société a fait progresser ses négociations en vue de commercialiser Vectos<sup>MC</sup> avec des partenaires éventuels.

La Société a achevé le programme non clinique requis pour la présentation d'une demande d'essai clinique (« DEC ») afin de prouver que CaPre<sup>MC</sup>, son candidat-médicament sur ordonnance, est sûr et efficace pour la gestion de la dyslipidémie mixte et des troubles cardiométaboliques parce qu'il contribue considérablement à l'augmentation des lipoprotéines de haute densité (« HDL »), à la réduction des triglycérides et des lipoprotéines de faible densité (« LDL ») ainsi qu'à la gestion de l'intolérance au glucose.

Les effets cardiométaboliques de CaPre<sup>MC</sup> ont aussi été comparés avec le médicament sur ordonnance Lovaza<sup>®</sup>. Les résultats des études comparatives ont clairement démontré la supériorité de CaPre<sup>MC</sup> sur une base gramme pour gramme d'oméga-3. Selon IMS Health, les ventes mondiales de Lovaza<sup>®</sup> ont atteint 1 milliard de dollars en 2009, 758 millions de dollars provenant des ventes réalisées aux États-Unis. De plus, en 2007, GlaxoSmithKline PLC (LSE/NYSE : GSK) a acquis les droits relatifs à Lovaza<sup>®</sup> pour les États-Unis lors de son acquisition de Reliant Pharmaceuticals Inc. en contrepartie de 1,65 milliard de dollars.

Pour passer à l'étape de l'étude clinique de CaPre<sup>MC</sup>, la Société a présenté une DEC à Santé Canada en octobre 2010 aux fins d'un essai clinique de phase II, à la suite d'une réunion pre-DEC très favorable. La rubrique sur la chimie, la fabrication et le contrôle (« CFC ») de la DEC a été remplie et approuvée. La Société espère que la DEC sera acceptée et que l'étude clinique pourra commencer dans un avenir prévisible.

Acasti a accueilli quatre nouveaux membres au sein de son conseil consultatif scientifique (« CCS »), soit les Drs Jean Davignon et Jacques Genest et les Prs Ruth McPherson et William Harris. La Société a collaboré étroitement avec les membres de son CCS et d'autres conseillers scientifiques et cliniques pour finaliser la conception du prochain essai clinique en établissant des corrélations entre les données précliniques et l'efficacité chez les patients au moyen d'un concept efficient d'étude clinique. Le CCS a indiqué qu'il appuyait solidement les activités de recherche et de développement d'Acasti en vue de la prochaine étape de développement.

Pour sensibiliser davantage le public et le secteur, la Société a parrainé, en plus d'y participer, la 7<sup>e</sup> édition annuelle de l'Alliance Management Congress et la 2<sup>e</sup> édition annuelle de la Combination Drug Therapies Conference, toutes deux organisées par le Cambridge Healthtech Institute (« CHI ») et sa division Pharmaceutical Strategy Series, qui ont eu lieu les 13 et 14 avril 2010 à Philadelphie (Pennsylvanie). Acasti a exposé son positionnement unique dans le domaine des troubles cardiométaboliques et son plan d'action en vue d'une collaboration fructueuse avec les leaders mondiaux du secteur pharmaceutique. La Société a reçu un bon accueil et a établi de nombreux contacts importants.

Conformément au plan stratégique établi en 2008 pour le développement d'Acasti, un total de 11 703 911 bons de souscription d'Acasti ont été exercés pendant les exercices clos les 28 février 2011 et 2010 et ont généré un produit total de 4 382 \$ : 3 285 530 bons de souscription de série 2 d'Acasti ont été exercés à 0,40 \$, 5 418 381 bons de souscription de série 3 d'Acasti ont été exercés à 0,40 \$ et 3 000 000 bons de souscription de série 5 d'Acasti ont été exercés à 0,30 \$. Dans le cadre de ces opérations, Neptune a exercé 2 418 381 bons de souscription de série 3 d'Acasti, afin de remettre les actions liées à l'exercice des options qu'elle avait émises sur les actions d'Acasti, et a exercé 3 000 000 bons de souscription de série 3 d'Acasti et 2 970 000 bons de souscription de série 5 d'Acasti. À la

suite de ces opérations et de la conversion des actions des catégories B et C en actions de catégorie A, tel qu'il est décrit à la rubrique sur les événements postérieurs à la date du bilan du présent rapport de gestion, Neptune détient une participation de 60 % dans Acasti.

En mars 2011, Acasti déposé sa demande d'inscription à la cote de la Bourse de croissance TSX, de sorte que ses actions y sont maintenant négociées depuis le 31 mars 2011, sous le symbole « APO ».

### **NeuroBioPharm Inc. (« NeuroBioPharm » or « NBP »)**

L'état d'avancement des nouveaux produits pharmaceutiques de la Société, c.-à-d. les médicaments en vente libre, les aliments thérapeutiques sur ordonnance et les médicaments sur ordonnance, est présenté ci-dessous :

Pendant l'exercice 2011, la Société a réalisé des progrès importants dans le cadre de ses programmes de recherche et de développement. NeuroBioPharm a présenté les résultats des recherches précliniques effectuées par NeuroCode AG (Wetzlar, Allemagne), une équipe d'experts reconnus affectée au profilage particulier d'ingrédients pharmaceutiques actifs au moyen d'une analyse spectrale de puissance électroencéphalographique sur des rats conscients et libres. Trois formulations ont été testées sur un rat modèle afin de déterminer leurs effets, selon la dose et le temps, sur l'activité électrique du cerveau selon un électropharmacogramme couvrant quatre régions du cerveau. Selon l'analyse, les ingrédients actifs de NeuroBioPharm ont été donnés en ordre rapproché avec des médicaments conçus pour la stimulation et l'amélioration cognitive, comme l'extrait de Ginkgo et la métanicotine, un traitement possible pour la démence sénile, et le méthylphénidate ou Ritalin, un médicament servant à traiter l'hyperactivité avec déficit de l'attention chez les enfants. De plus, la Société a terminé les premières études pharmacocinétiques et des toxicités précliniques autres que selon de bonnes pratiques de laboratoire et a entrepris une évaluation de l'efficacité préclinique des deux nouvelles formulations.

L'essai clinique sur l'évaluation des effets des aliments santé pour le traitement de la maladie d'Alzheimer à un stade précoce a franchi la phase de traitement. L'essai a été réalisé à plusieurs endroits dans différentes provinces du Canada. Cette étude a pour but d'évaluer l'efficacité des capsules molles NKO<sup>®</sup> pour réduire le déclin des fonctions cognitives générales, selon la batterie de tests neuropsychologiques, chez les patients atteints de la maladie d'Alzheimer à un stade précoce, comparativement à l'utilisation de l'huile marine et d'un placebo, après 24 semaines de traitement. Les principaux résultats sont les variations de la batterie de tests neuropsychologiques entre le début et les 24 semaines du traitement. Les résultats secondaires incluent les variations de l'estimation de l'invalidité due à la démence après 24 semaines de traitement et les variations de l'échelle de dépression gériatrique, de la batterie de tests neuropsychologiques, de l'estimation de l'invalidité due à la démence et du mini-examen de l'état mental après 12 semaines. La sécurité et la tolérance ont été évaluées en fonction des effets indésirables graves du traitement.

NeuroBioPharm veut s'associer avec des partenaires industriels internationaux et stratégiques qui cherchent des produits sûrs et efficaces pour le maintien de la santé cognitive au moyen de médicaments en vente libre, la gestion clinique de l'alimentation concernant le déclin cognitif et les problèmes de développement neurologique au moyen d'aliments thérapeutiques et, finalement, les médicaments sur ordonnance pour le traitement des problèmes de développement neurologique et des maladies neurodégénératives. Dans le dernier cas, dès la réception du rapport d'étude clinique final sur la maladie d'Alzheimer, NeuroBioPharm entend négocier les modalités d'un contrat de licence avec la multinationale qui lui a été cédée par Neptune. Ces modalités incluront une entente de commercialisation convenue définissant les paiements d'étape et les redevances minimales annuelles.

## PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

(En milliers de dollars, sauf les données par action)

	Trimestres clos les 28 février		Exercices clos les 28 février	
	2011	2010	2011	2010
	(non audité)	(non audité)		
	\$	\$	\$	\$
Revenus provenant des ventes et contrats de recherche	4 120	4 657	16 685	12 664
BAIIA <sup>1</sup>	(1 272)	288	271	(1 190)
Bénéfice net (perte nette) et bénéfice net (perte nette) étendu(e)	(2 036)	(39)	516	(1 535)
Bénéfice (perte) par action de base	(0,048)	(0,001)	0,01	(0,04)
Bénéfice (perte) par action dilué(e)	(0,048)	(0,001)	0,01	(0,04)
Actif total	23 741	17 566	23 741	17 566
Fonds de roulement <sup>2</sup>	9 562	4 497	9 562	4 497
Total des passifs financiers à long terme, y compris la tranche à court terme	4 785	6 275	4 785	6 275
Capitaux propres	14 204	7 996	14 204	7 996
Valeur comptable par action ordinaire <sup>3</sup>	0,334	0,209	0,334	0,209

<sup>1</sup> Le bénéfice avant les intérêts, les impôts et l'amortissement (le « BAIIA ») est présenté à titre indicatif seulement et représente une mesure de la performance financière utilisée surtout dans les milieux financiers. Il n'a pas de sens normalisé selon les PCGR du Canada et pourrait donc ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés ouvertes. Neptune calcule son BAIIA en ajoutant au bénéfice net (à la perte nette) les frais financiers, l'amortissement, les impôts sur le bénéfice, le gain ou la perte de change, la perte sur la cession d'immobilisations corporelles et la dépréciation des immobilisations corporelles de l'exercice. De plus, Neptune exclut du calcul de son BAIIA les incidences de certaines opérations non monétaires comptabilisées, telles que la rémunération à base d'actions et le gain sur dilution.

<sup>2</sup> Le fonds de roulement est présenté à titre indicatif seulement et représente une mesure de la santé financière à court terme de la Société utilisée surtout dans les milieux financiers. On obtient le fonds de roulement en retranchant le passif à court terme de l'actif à court terme. Il n'a pas de sens normalisé selon les PCGR du Canada et pourrait donc ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés ouvertes.

<sup>3</sup> La valeur comptable par action ordinaire est présentée à titre indicatif seulement et s'obtient en divisant la valeur comptable des capitaux propres par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de l'exercice. Elle n'a pas de sens normalisé selon les PCGR du Canada et pourrait donc ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés ouvertes.

## RAPPROCHEMENT DU BÉNÉFICE AVANT LES INTÉRÊTS, LES IMPÔTS ET L'AMORTISSEMENT CONSOLIDÉ (BAIIA)

Un rapprochement de cette mesure financière non conforme aux PCGR est présenté dans le tableau qui suit. La Société utilise des mesures non conformes aux PCGR pour évaluer sa performance d'exploitation. La réglementation en matière de valeurs mobilières exige que les sociétés avertissent les lecteurs du fait que les résultats et d'autres mesures établis selon un autre référentiel que les PCGR n'ont pas de sens normalisé et qu'il est peu probable qu'ils soient comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Par conséquent, ces mesures ne doivent pas être considérées de manière isolée. La Société utilise le BAIIA pour mesurer sa performance d'une période à l'autre sans les fluctuations causées par certains ajustements qui pourraient éventuellement fausser l'analyse des tendances de sa performance d'exploitation et parce qu'elle estime que cette mesure fournit de l'information pertinente sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Neptune calcule son BAIIA en ajoutant au bénéfice net (à la perte nette) les frais financiers, l'amortissement, les impôts sur le bénéfice, le gain ou la perte de change, la perte sur cession d'immobilisations corporelles et la dépréciation des immobilisations corporelles de l'exercice, sur une base consolidée. De plus, Neptune exclut du calcul de son BAIIA consolidé les incidences de certaines opérations non monétaires comptabilisées, telles que la rémunération à base d'actions et le gain sur dilution. La Société juge qu'il est utile d'exclure ces éléments, qui sont des charges hors caisse, des éléments sur lesquels la direction n'a pas de contrôle à court terme ou des éléments qui n'influent pas sur les éléments de base de la performance d'exploitation. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont nécessairement non récurrents.

## Rapprochement des informations financières non conformes aux PCGR

(En milliers de dollars, sauf les données par action)

	Trimestres clos les 28 février		Exercices clos les 28 février	
	2011	2010	2011	2010
	(non audité)	(non audité)		
	\$	\$	\$	\$
Bénéfice net (perte nette)	(2 036)	(39)	516	(1 535)
<b>Ajouter (déduire)</b>				
Amortissement	229	242	923	768
Frais financiers	107	111	443	678
Rémunération à base d'actions	260	103	720	485
Perte (gain) de change	168	(49)	196	636
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	-	-	99	-
Dépréciation des immobilisations corporelles	-	-	139	-
Gain sur dilution	-	(80)	(2 765)	(2 222)
<b>BAIIA</b>	<b>(1 272)</b>	<b>288</b>	<b>271</b>	<b>(1 190)</b>

## PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES CONSOLIDÉES

### Exercice clos le 28 février 2011

	Total	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus provenant des ventes et contrats de recherche	16 685	4 162	4 114	4 289	4 120
BAIIA <sup>2</sup>	271	676	732	135	(1 272)
Bénéfice net (perte nette)	516	477	274	1 801	(2 036)
Bénéfice (perte) par action de base	0,01	0,01	0,01	0,044	(0,048)
Bénéfice (perte) par action dilué(e)	0,01	0,01	0,01	0,043	(0,048)

### Exercice clos le 28 février 2010

	Total	Premier trimestre	Deuxième trimestre <sup>1</sup>	Troisième trimestre	Quatrième trimestre
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus provenant des ventes et contrats de recherche	12 664	2 878	1 371	3 758	4 657
BAIIA <sup>2</sup>	(1 190)	(284)	(1 634)	440	288
Bénéfice net (perte nette)	(1 535)	(1 407)	(2 112)	2 023	(39)
Bénéfice (perte) par action de base et dilué(e)	(0,04)	(0,04)	(0,06)	0,05	(0,00)

<sup>1</sup> Compte tenu des incidences de la fermeture d'une installation pendant le deuxième trimestre de 2010.

<sup>2</sup> Le bénéfice avant les intérêts, les impôts et l'amortissement (le « BAIIA ») est présenté à titre indicatif seulement et représente une mesure de la performance financière utilisée surtout dans les milieux financiers. Il n'a pas de sens normalisé selon les PCGR du Canada et pourrait donc ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés ouvertes. Neptune calcule son BAIIA en ajoutant au bénéfice net (à la perte nette) les frais financiers, l'amortissement, les impôts sur le bénéfice, le gain ou la perte de change, la perte sur la cession d'immobilisations corporelles et la dépréciation des immobilisations corporelles de l'exercice. De plus, Neptune exclut du calcul de son BAIIA les incidences de certaines opérations non monétaires comptabilisées, telles que la rémunération à base d'actions et le gain sur dilution.

## INFORMATIONS SECTORIELLES

La Société compte trois secteurs d'exploitation isolables constituant trois personnes morales : la première fabrique et commercialise des produits nutraceutiques (Neptune), la deuxième développe et commercialise des produits pharmaceutiques pour le traitement des maladies cardiovasculaires (Acasti Pharma) et la troisième développe et commercialise des produits pharmaceutiques pour le traitement des maladies neurologiques (NeuroBioPharm).

Pour l'exercice clos le 28 février 2011, tous les revenus ont été générés par le secteur nutraceutique, à l'exception d'un montant peu élevé tiré d'un contrat de recherche de NeuroBioPharm. La continuité de l'exploitation du groupe consolidé est actuellement assurée par les produits de Neptune et les opérations récentes de financement menées par Neptune et Acasti. En ce qui concerne les opérations d'Acasti, son aliment thérapeutique sur ordonnance Onemia<sup>MC</sup> a atteint l'étape préalable à la commercialisation, son médicament en vente libre Vectos<sup>MC</sup> a atteint l'étape de la négociation d'un partenariat et son médicament sur ordonnance CaPre<sup>MC</sup> a atteint l'étape de la préparation d'un essai clinique de phase II. Quant à NeuroBioPharm, les opérations se limitent au développement de produits en vente libre, d'aliments thérapeutiques sur ordonnance et de médicaments sur ordonnance ainsi qu'aux recherches précliniques.

À l'heure actuelle, les seuls produits vendus par Neptune sur le marché nutraceutique sont NKO<sup>®</sup> et EKO<sup>MC</sup>. Ces produits génèrent actuellement des marges bénéficiaires brutes variant entre 40 % et 50 %, selon le pays et le marché où ils sont offerts. Dans le cas d'Acasti et de NeuroBioPharm, plusieurs produits ont été développés, mais aucun ne rapporte de revenus en ce moment puisque le produit Onemia<sup>MC</sup> d'Acasti a seulement atteint l'étape préalable à la commercialisation. Acasti Pharma et NeuroBioPharm ont adopté la même stratégie de développement que Neptune, soit de générer des revenus à court terme sur les marchés des produits en vente libre et des aliments santé sur ordonnance. Il n'est pas possible actuellement d'établir un calendrier précis pour le lancement de l'un ou l'autre des produits de NeuroBioPharm puisque celle-ci est encore en négociation avec des partenaires éventuels.

Les flux de trésorerie consolidés sont détaillés à la rubrique qui suit. À l'exception de ce qui est mentionné ci-dessous, la plus grande partie des flux de trésorerie consolidés proviennent du secteur nutraceutique. En ce qui concerne le secteur cardiovasculaire, pendant l'exercice clos le 28 février 2011, les activités d'exploitation d'Acasti ont entraîné une baisse de 1 862 \$ de la trésorerie, surtout en raison de sa perte d'exploitation ainsi que des variations des actifs et passifs d'exploitation. Les activités d'investissement d'Acasti ont donné lieu à une baisse de 2 529 \$ de la trésorerie principalement en raison de l'acquisition de placements à court terme. Les activités de financement d'Acasti ont généré une augmentation de 4 300 \$ de l'encaisse en raison d'une émission d'actions faisant suite à l'exercice de bons de souscription, y compris une tranche de 3 067 \$ qui a découlé de l'exercice, par la Société, de bons de souscription que celle-ci détenait et qui a donc été éliminée lors de la consolidation. Par conséquent, dans l'ensemble, la trésorerie d'Acasti a diminué de 91 \$ depuis le 28 février 2010, alors qu'elle avait augmenté de 84 \$ entre les 28 février 2009 et 2010. Au 28 février 2011, les liquidités d'Acasti, composées de la trésorerie et des placements à court terme, totalisait 2 830 \$.



Les principales informations financières sectorielles au 28 février 2011 (12 mois) sont présentées dans le tableau qui suit.

**Exercice clos le 28 février 2011**

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Neurologique	Éliminations et autres	Total
(En milliers)	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus provenant des ventes et contrats de recherche	16 734	28	103	(180)	16 685
BAIIA	2 934	(2 255)	(408)	-	271
Bénéfice net (perte nette)	2 082	(2 373)	(435)	1 242	516
Total de l'actif	20 217	3 316	208	-	23 741
Fonds de roulement	6 745	2 768	49	-	9 562
<b>Calcul du BAIIA</b>					
Bénéfice net (perte nette)	2 082	(2 373)	(435)	1 242	516
Ajouter (déduire)					
Amortissement	910	13	-	-	923
Frais financiers	442	1	-	-	443
Rémunération à base d'actions	587	106	27	-	720
Perte (gain) de change	198	(2)	-	-	196
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	99	-	-	-	99
Dépréciation des immobilisations corporelles	139	-	-	-	139
Gain sur dilution	(1 523)	-	-	(1 242)	(2 765)
<b>BAIIA</b>	<b>2 934</b>	<b>(2 255)</b>	<b>(408)</b>	<b>-</b>	<b>271</b>

**ANALYSE DES VARIATIONS IMPORTANTES ENTRE LES QUATRIÈMES TRIMESTRES ET LES EXERCICES CLOS LES 28 FÉVRIER 2011 ET 2010**

**Revenus**

Pour le quatrième trimestre, les revenus ont continué à dépasser l'objectif trimestriel de 4 000 \$ en atteignant 4 120 \$ pendant le trimestre clos le 28 février 2011, en baisse de 11,5 % comparativement au montant record de 4 657 \$ durant le trimestre clos le 28 février 2010. Les revenus se sont élevés à 16 685 \$ pendant l'exercice clos le 28 février 2011, en hausse de 31,7 %, un sommet en cinq ans, contre 12 664 \$ durant l'exercice clos le 28 février 2010. Cette hausse record en cinq ans des revenus de la Société est encore plus remarquable compte tenu de la dépréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien au cours des derniers mois, puisque plus de 60% des revenus sont constatés en dollars américains. Cette hausse des revenus est également attribuable à la pénétration élevée des marchés américains, européens, asiatiques et australiens, en raison de la notoriété et de la réputation croissantes des produits NKO<sup>®</sup> et EKO<sup>MC</sup>.

La quasi-totalité des ventes de la Société est attribuable au secteur nutraceutique.

**Bénéfice avant les intérêts, les impôts et l'amortissement (BAIIA)**

Le BAIIA a diminué considérablement de 452 \$ pour le trimestre clos le 28 février 2011, s'établissant à (1 272)\$, contre 288 \$ pour le trimestre clos le 28 février 2010. Le BAIIA a augmenté de 1 461 \$ pendant l'exercice clos le 28 février 2011, s'établissant à 271 \$, contre (1 190)\$ durant l'exercice clos le 28 février 2010. Pour l'exercice clos le 28 février 2011, la Société a constaté un BAIIA consolidé positif pour la première fois depuis le lancement des programmes de recherche et de développement des filiales, principalement attribuable au BAIIA du secteur nutraceutique, qui s'est élevé à 2 934 \$, comparativement à 688 \$ pour l'exercice clos le 28 février 2010. La baisse du BAIIA pendant le trimestre clos le 28 février 2011, comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, a découlé de la hausse des frais juridiques et des relations avec les investisseurs ainsi que de la croissance des frais de recherche et de développement engagés par Acasti et NeuroBioPharm. Pour l'exercice clos le 28 février 2011, la principale raison de l'augmentation du BAIIA par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent est la croissance des revenus et l'amélioration générale du rendement opérationnel.

### **Bénéfice net (perte nette)**

La Société a subi une perte nette consolidée pour le trimestre clos le 28 février 2011 de (1 272)\$, ou (0,045)\$ par action, comparativement à (39)\$, ou (0,001)\$ par action durant le trimestre clos le 28 février 2010, sur une base annualisée. En raison d'un gain sur dilution important, la Société a réalisé un bénéfice net consolidé pour la première fois pendant l'exercice clos le 28 février 2011, depuis le lancement des programmes de recherche et de développement des filiales. Le bénéfice net consolidé s'est établi à 516 \$, ou 0,01 \$ par action, par rapport à une perte nette consolidée de (1 535)\$, ou (0,04)\$ par action, durant l'exercice clos le 28 février 2010. Pour l'exercice clos le 28 février 2011, la Société a comptabilisé un gain sur dilution de 2 765 \$. Ce gain a été contrebalancé par la perte sur la cession d'immobilisations corporelles et la dépréciation des immobilisations corporelles. Pendant l'exercice clos le 28 février 2011, la Société a constaté des charges accrues au titre des frais d'exploitation, de l'amortissement et de la rémunération à base d'actions, comparativement à la période correspondante en 2010. L'incidence cumulative des éléments décrits ci-dessus et dans la rubrique sur le BAIIA explique la différence du bénéfice net entre les exercices clos les 28 février 2011 et 2010. La croissance du bénéfice net pour l'exercice clos le 28 février 2011, par rapport à la période correspondante en 2010, est principalement attribuable à l'augmentation considérable des ventes ainsi qu'aux augmentations moins importantes du coût des ventes et des frais d'exploitation pour l'exercice clos le 28 février 2011. L'amélioration du rendement n'est pas seulement due, tel qu'il a été mentionné, à la croissance des ventes et à l'amélioration générale du rendement opérationnel, mais également à la hausse du gain sur dilution ainsi qu'à la baisse des frais financiers, en raison de la dette à long terme moins élevée. Ces écarts favorables ont été contrebalancés par des augmentations des frais de deux opérations non monétaires, de l'amortissement et de la rémunération à base d'actions.

## **FLUX DE TRÉSORERIE ET SITUATION FINANCIÈRE POUR LES EXERCICES CLOS LES 28 FÉVRIER 2011 ET 2010**

### **Activités d'exploitation**

Pendant l'exercice clos le 28 février 2011, les activités d'exploitation ont généré des flux de trésorerie négatifs de 4 545 \$, comparativement à 507 \$ durant l'exercice clos le 28 février 2010. La différence d'un exercice à l'autre a découlé de l'affectation de 4 345 \$ de la trésorerie, sur la variation nette de 4 345 \$ des actifs et passifs d'exploitation, pendant l'exercice clos le 28 février 2011, par rapport à la période correspondante en 2010, essentiellement en raison des augmentations des débiteurs et des stocks de la Société, contrebalancées par une hausse des créditeurs et charges à payer au 28 février 2011, comparativement au 28 février 2010.

### **Activités d'investissement**

Pour l'exercice clos le 28 février 2011, les activités d'investissement de la Société ont entraîné une diminution de 3 316 \$ de la trésorerie. Cette diminution a découlé essentiellement de l'acquisition de placements à court terme pour (2 512)\$, comparativement aux placements à court terme de 2 317 \$ qui sont arrivés à échéance durant la période correspondante en 2010. La Société a également acquis des immobilisations corporelles pour 995 \$ mais a tiré 229 \$ de la cession d'équipements de transformation.

### **Activités de financement**

Pour l'exercice clos le 28 février 2011, les activités de financement ont généré une augmentation de 6 794 \$ de la trésorerie. Cette augmentation a été principalement attribuable à l'émission de 1 430 540 actions, dans le cadre d'un placement privé, en contrepartie de 2 647 \$, à l'exercice de bons de souscription d'Acasti pour 1 242 \$ ainsi qu'à l'exercice d'Options d'achat Conversion et Débentures sur actions d'Acasti pour 1 481 \$. Cette augmentation est également due à l'émission de 1 068 000 actions additionnelles à la suite de l'exercice de bons de souscription de débentures pour 1 335 \$ ainsi qu'à l'émission de 1 320 000 actions conformément à l'exercice d'options sur actions aux termes du régime d'intéressement en contrepartie de 668 \$. Ces augmentations de la trésorerie ont été contrebalancées par les remboursements de 1 042 \$ sur la dette à long terme.

Dans l'ensemble, compte tenu des flux de trésorerie pour toutes les activités, la trésorerie de la Société a diminué de 1 133 \$ pendant l'exercice clos le 28 février 2011.

Au 28 février 2011, la position de liquidités de la Société, composée de la trésorerie, des placements à court terme et du découvert bancaire, était de 3 473 \$. Il y a lieu de se reporter à la rubrique sur les événements postérieurs à la date du bilan pour connaître les détails du placement privé réalisé en mai 2011.

De plus, au 28 février 2011, la Société disposait d'une marge de crédit d'exploitation autorisée de 1 000 \$, dont une tranche de 630 \$ était utilisée, ainsi qu'un montant additionnel de 200 \$ au titre de contrats de change, qui étaient tous disponibles.

De l'avis de la Société, sa trésorerie disponible, ses placements à court terme, ses ententes de collaboration relatives aux recherches et d'attribution de licences, ses crédits d'impôt à la recherche et son accès aux marchés de capitaux devraient être suffisants pour financer ses opérations et ses besoins en capital pendant le prochain exercice. En revanche, en raison de l'incertitude découlant du processus d'approbation réglementaire, des résultats des essais cliniques, de la commercialisation des produits nutraceutiques et de la capacité de la Société à conclure d'autres contrats de licence, partenariats ou ententes, la Société pourrait avoir besoin d'un financement additionnel pour soutenir ses opérations dans l'avenir.

## SITUATION FINANCIÈRE

Le tableau qui suit explique en détail les variations importantes du bilan entre les 28 février 2011 et 2010 :

Poste	Augmentation (diminution) (En milliers de dollars)	Analyse
Trésorerie	(1 093)	Se reporter à l'état des flux de trésorerie
Placements à court terme	2 512	Acquisition de placements à court terme
Débiteurs	2 337	Augmentation des ventes
Stocks	1 899	Achat de matières premières et augmentation de la production
Emprunt bancaire	630	Utilisation de la marge de crédit pour financer les débiteurs
Créditeurs et charges à payer	841	Calendrier de paiements aux fournisseurs
Débetures convertibles	(468)	Conversion des débetures en circulation
Dette à long terme	(1 022)	Remboursement de la dette à long terme

## PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS ANNUELS

	2011	2010	2009
Ratio du fonds de roulement (actif à court terme/passif à court terme) <sup>1</sup>	2,67	2,05	2,98
Ratio de solvabilité (capitaux d'emprunt/capitaux propres) <sup>2</sup>	0,34	0,78	0,63

\* Y compris les débetures convertibles en 2009 et 2010.

<sup>1</sup> Le fonds de roulement est présenté à titre indicatif seulement et représente une mesure financière utilisée surtout dans les milieux financiers. Il n'a pas de sens normalisé selon les PCGR du Canada et pourrait donc ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés ouvertes.

<sup>2</sup> Le ratio de solvabilité est présenté à titre indicatif seulement et représente une mesure financière utilisée surtout dans les milieux financiers. Il n'a pas de sens normalisé selon les PCGR du Canada et pourrait donc ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés ouvertes.

Le fonds de roulement de la Société s'est amélioré pendant l'exercice clos le 28 février 2011, comparativement à l'exercice clos le 28 février 2010, principalement en raison de la croissance des actifs à court terme, y compris l'augmentation des placements à court terme acquis au moyen de la trésorerie provenant des activités de financement, tel qu'il a déjà été mentionné, ainsi que la hausse des débiteurs à la suite de l'augmentation des ventes. Le ratio de solvabilité de la Société s'est aussi amélioré pendant l'exercice clos le 28 février 2011, par rapport aux exercices clos les 28 février 2010 et 2009, principalement en raison de la diminution de la dette et de l'augmentation des capitaux propres de la Société.

## OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Les obligations contractuelles de la Société au 28 février 2011, y compris les paiements dus pendant les cinq prochaines périodes de déclaration et par la suite, sont présentées dans le tableau qui suit.

Paiements requis par exercice (en milliers de dollars)	Total	Moins de 1 an	De 2 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Découvert bancaire et emprunt bancaire	670 \$	670 \$	- \$	- \$	- \$
Créditeurs et charges à payer	3 258	3 258	-	-	-
Dettes à long terme	4 778	967	1 887	1 743	181
Emprunts garantis par des investissements dans des contrats de location <sup>1)</sup>	46	29	15	2	-
	8 752	4 924	1 902	1 745	181
Autres obligations contractuelles					
Contrats de recherche et de développement	1 002	776	226	-	-
Autres contrats de location	491	183	171	137	-
	10 245 \$	5 883 \$	2 299 \$	1 882 \$	181 \$

<sup>1)</sup> Y compris les frais d'intérêt.

De plus, des paiements anticipés d'environ 554 \$ au 28 février 2011 peuvent devenir remboursables pendant le prochain exercice si la Société n'atteint pas certaines étapes de développement.

## ACTIVITÉS HORS BILAN

Les activités hors bilan de la Société comprennent les engagements qui suivent.

### a) Convention de licence

La Société a conclu un contrat de licence qui prévoit des paiements semestriels au titre des redevances fondées sur les ventes nettes réalisées des produits autorisés, selon les modalités qui suivent.

	Taux	Redevance minimale
À une université canadienne à compter du 1 <sup>er</sup> juin 2002 <sup>1)</sup> (pour la durée des brevets ou jusqu'à ce que la Société exerce son option)	4 %	5 \$
À une société contrôlée par un dirigeant et administrateur à compter du 1 <sup>er</sup> juin 2002 (pour une période indéterminée)	1 %	-

<sup>1)</sup> La Société a une option d'achat, à un prix de 275 \$, de la propriété intellectuelle qui appartient actuellement à cette université canadienne.

### b) Ententes de recherche et de développement

Dans le cours normal des affaires, la Société a signé des ententes avec divers partenaires et fournisseurs visant à ce que ceux-ci exécutent des projets de recherche pour la production et la commercialisation de certains produits. La Société s'est réservé certains droits relativement à ces projets.

La Société s'est engagée dans divers projets de recherche et de développement qui seront réalisés sur une période de 12 mois pour un montant total de 2 149 \$. Au 28 février 2011, un montant de 114\$ est inclus dans les créditeurs et charges à payer à l'égard de ces projets. Les paiements pour les prochains exercices s'élèvent à 776 \$ en 2012 et à 226 \$ en 2013.

c) Contrats de location

La Société a conclu des contrats de location-exploitation à long terme qui prévoient des paiements de 491 \$ pour la location de locaux. Les paiements minimaux à venir sont de 183 \$ en 2012, de 171 \$ en 2013 et de 137 \$ en 2014.

## ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

a) Contrat de recherche clinique

Le 24 mars 2011, la Société a commencé une étude de recherche clinique qui sera réalisée sur une période de 24 mois à un coût estimatif de 2 400 \$.

b) Financement privé

Les 3 mai et 13 mai 2011, la Société a mené à terme les deux parties d'un placement privé, auprès d'investisseurs accrédités aux États-Unis et au Canada, en contrepartie d'un produit brut de 12 400 \$.

Une partie du produit provient d'investisseurs institutionnels américains en contrepartie de 2 722 222 actions ordinaires, à 2,25 \$ US l'action, et de bons de souscription visant l'achat de 680 556 actions ordinaires additionnelles. Les bons de souscription d'actions pourront être exercés à 2,75 \$ US l'action pendant 18 mois à compter du jour suivant leur date d'émission. L'autre partie du produit provient d'investisseurs institutionnels canadiens en contrepartie de 3 062 835 actions ordinaires, à 2,15 \$ l'action, et de bons de souscription visant l'achat de 765 709 actions additionnelles. Les bons de souscription d'actions pourront être exercés à 2,65 \$ l'action pendant 18 mois à compter du jour suivant leur date d'émission. La Société a convenu de faire son possible pour déposer les documents requis et a annoncé qu'une déclaration d'enregistrement serait faite auprès de la Securities and Exchange Commission d'ici la fin de juin 2011 en vue de permettre la revente des actions et des bons de souscription.

c) Le 21 mars 2011, les 5 000 000 actions de catégorie B et 260 000 actions de catégorie C d'Acasti en circulation ont été converties en actions de catégorie A par leurs porteurs selon un ratio de 1:1 (la « conversion »). À la suite de la conversion, la Société détient 60 % des actions de catégorie A, ce qui reflète aussi sa participation et sa partie des droits de vote.

d) Le 21 mars 2011, le conseil d'administration d'Acasti a modifié son régime incitatif d'options sur actions (le « régime »). Les modifications du régime devront être approuvées par les actionnaires lors de la prochaine assemblée annuelle. La principale modification concerne une augmentation du nombre d'actions pouvant être émises dans le cadre du régime, pour le porter à 6 443 444.

e) Le 21 mars 2011, le conseil d'administration d'Acasti a approuvé le dépôt d'une demande d'inscription à la cote de la Bourse de croissance TSX afin d'y inscrire les actions de catégorie A d'Acasti. Une copie de la demande d'inscription est disponible sur SEDAR. Les actions d'Acasti ont commencé à être négociées le 31 mars 2011.

f) Émission de droits

Le 6 mai 2011, le Conseil d'Administration d'Acasti a autorisé, sujet à l'obtention des autorisations réglementaires requises, l'émission de droits à ses actionnaires, afin qu'ils puissent souscrire à des actions de catégorie A additionnelles d'Acasti. Le nombre maximal d'actions pouvant être émises dans le cadre de l'offre de droit sera égal à 15% des actions en circulation d'Acasti. Si approuvés, les droits seront exerçables à un prix minimum de 0,60\$ et non inférieur au prix escompté permis par la Bourse de croissance TSX (la « Bourse »). Acasti a reçu l'approbation conditionnelle de la Bourse, laquelle est suspensive à l'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »). Acasti a également déposé une demande de dispense de prospectus auprès de l'AMF. Le 17 mai 2011, l'approbation de l'AMF pour l'offre de droit et l'exemption demandée n'avaient pas encore été obtenues.

Simultanément, le Conseil d'Administration de la Société a approuvé la redistribution directe à ses actionnaires des droits reçus d'Acasti. Si tous les droits devaient être exercés, la Société continuerait d'être l'actionnaire de contrôle d'Acasti.

g) Prospectus et déclaration de dividende

Le 19 avril 2011, le conseil d'administration de la Société et de NeuroBioPharm a approuvé la préparation et le dépôt, par NeuroBioPharm, d'un prospectus d'admissibilité à titre d'émetteur assujéti afin que celle-ci devienne un émetteur assujéti en vertu de la réglementation canadienne sur les valeurs mobilières et que la Société puisse déclarer un dividende payable sous forme d'un nombre d'actions de NeuroBioPharm qui

représenterait une participation sans contrôle. Le dépôt du prospectus et la déclaration de dividende n'avaient pas encore été faits au moment de l'approbation des présents états financiers consolidés.

## OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Selon les modalités d'une entente conclue avec une société contrôlée par un dirigeant et administrateur (qui est aussi un actionnaire de la Société), la Société s'est engagée à payer des redevances égales à 1 % de ses produits au moyen de versements semestriels pendant une période indéterminée. Le montant annuel payé ne peut dépasser le bénéfice net avant les intérêts, les impôts et l'amortissement de la Société sur une base non consolidée. Pour l'exercice clos le 28 février 2011, les redevances incluses dans les frais d'exploitation ont totalisé 164 \$ (120 \$ en 2010). Au 28 février 2011, le solde à payer à cette société aux termes de l'entente s'élevait à 178 \$ (175 \$ en 2010). Ce montant est inclus dans le bilan consolidé au poste « Crédeurs et charges à payer ».

Ces opérations ont été mesurées à leur valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie fixée d'un commun accord avec les parties concernées.

## PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Pour dresser les états financiers consolidés de la Société conformément aux PCGR, la direction doit faire des estimations, exercer son jugement et formuler des hypothèses que la Société juge raisonnables en fonction de l'information disponible au moment opportun. Ces estimations et hypothèses influent sur les montants déclarés des actifs et passifs à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et charges des périodes visées. Les conventions comptables que la Société juge critiques requièrent l'exercice du jugement le plus difficile, subjectif et complexe et sont les plus importantes pour bien comprendre et évaluer ses états financiers consolidés. Ces conventions comptables sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

Les **immobilisations corporelles** et les **actifs incorporels** sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode linéaire ou dégressive. La Société examine régulièrement les immobilisations corporelles et les actifs incorporels pour évaluer leur baisse de valeur éventuelle si des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable des actifs dépasse les flux de trésorerie qui devraient provenir de leur utilisation et de leur aliénation. En exerçant son jugement, la direction détermine s'il y a des signes d'une baisse de valeur en fonction de facteurs légaux, de la conjoncture du marché et du rendement opérationnel. Des événements futurs pourraient inciter la direction à conclure que des signes d'une baisse de valeur existent et que la valeur comptable des immobilisations ou des actifs incorporels de la Société a subi une baisse de valeur. Toute perte de valeur en découlant pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

La Société comptabilise les **impôts sur le bénéfice** selon la méthode axée sur le bilan et les pertes d'exploitation récurrentes pendant la période de développement génèrent des actifs d'impôts qui peuvent servir à réduire un bénéfice futur imposable, le cas échéant. En évaluant la réalisation des actifs d'impôts futurs, la direction établit des provisions pour moins-value en déterminant si la probabilité de la réalisation d'une partie ou de la totalité des actifs d'impôts futurs dépend de la production d'un bénéfice futur imposable. Compte tenu de l'historique des pertes de la Société, la direction a conclu que les critères de comptabilisation des actifs d'impôts n'étaient pas satisfaits au 28 février 2011.

Les **frais de recherche et de développement** incluent les frais direct et indirects, y compris une tranche raisonnable des frais généraux, liés aux divers programmes de recherche et de développement de la Société. Les frais de recherche sont imputés aux résultats au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Les frais de développement sont aussi imputés aux résultats au fur et à mesure qu'ils sont engagés, à moins qu'ils ne respectent les critères comptables généralement reconnus aux fins de report et d'amortissement. Les frais généraux incluent les frais de soutien généraux et administratifs affectés aux programmes de recherche et de développement et reflètent les coûts des activités de soutien, comme l'entretien des installations, les services publics, les services de bureau et la technologie de l'information.

Les **crédits d'impôt à la recherche et au développement remboursables** sont comptabilisés en fonction des estimations de la Société au sujet des montants recouvrables et font l'objet d'un audit par les autorités fiscales, de sorte qu'ils peuvent varier de manière considérable.

La **rémunération à base d'actions** représente la valeur comptable des options sur actions attribuées aux employés et aux administrateurs aux termes du régime d'options sur actions de la Société. La valeur de ces options est estimée au moyen du modèle d'établissement du prix des options de Black et Scholes, qui a été élaboré pour estimer la juste

valeur d'options entièrement transférables et librement négociables sans restrictions concernant l'acquisition des droits y afférents. L'utilisation de ce modèle nécessite l'application d'hypothèses très subjectives, plus particulièrement celle concernant la volatilité future du cours des actions, qui influent considérablement sur les valeurs calculées.

## **MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES**

### **Nouvelles conventions comptables adoptées en 2010**

Le 1<sup>er</sup> mars 2009, la Société a adopté les nouvelles normes comptables de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») qui suivent.

#### *Écarts d'acquisition et actifs incorporels*

L'ICCA a publié le chapitre 3064 de son *Manuel*, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », qui remplace le chapitre 3062, « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », et le chapitre 3450, « Frais de recherche et de développement ». La nouvelle norme prévoit des directives sur la constatation des actifs incorporels conformément à la définition d'un actif et les critères pour la constatation d'un actif et apporte des éclaircissements sur l'application de la notion d'appariement des produits et des charges, sans égard au fait que ces actifs soient acquis séparément ou développés en interne. La Société a appliqué cette norme aux états financiers intermédiaires ou annuels des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Par suite de l'adoption de cette norme, la Société ne capitalisera plus les coûts directs engagés pour protéger les brevets liés aux actifs générés en interne pendant la phase de recherche. La Société a appliqué cette norme de manière rétrospective. L'adoption de cette norme a pour effet d'accroître le déficit d'ouverture et de réduire les actifs incorporels de 147 \$ au 1<sup>er</sup> mars 2009 pour ces actifs capitalisés avant la date de commercialisation, soit le 31 mai 2002.

#### *Instruments financiers*

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009, la Société a adopté des modifications du chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », du *Manuel de l'ICCA*, qui impose de fournir des informations complémentaires sur la juste valeur et le risque de liquidité. Les modifications ont introduit la notion de hiérarchie de la juste valeur dans les informations à fournir qui visent à fournir de l'information aux utilisateurs d'états financiers sur la fiabilité relative des évaluations de la juste valeur. La nouvelle norme s'applique seulement aux informations à fournir et n'a pas eu d'incidence sur les résultats financiers de la Société.

### **Prises de position récentes**

#### *Normes internationales d'information financière*

En février 2008, le Conseil des normes comptables (le « CNC ») du Canada a confirmé que les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada, tels qu'ils sont appliqués par les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, seraient remplacés par les Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). La date de basculement vise les états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. La Société sera donc tenue d'établir ses états financiers consolidés intermédiaires et annuels de 2012 selon les IFRS, avec les chiffres comparatifs pour la période précédente. La Société adoptera les nouvelles normes conformément au calendrier prévu pour celles-ci.

Le processus de transition des PCGR du Canada aux IFRS est déjà amorcé. Des rapports sur l'avancement de la mise en œuvre des IFRS ont été soumis au comité d'audit en mai, en juillet et en octobre 2010 ainsi qu'en janvier 2011.

Le plan de transition aux IFRS est exposé dans les tableaux qui suivent.

**Phase 1 : évaluation initiale**

Travaux	Évaluation de haut niveau pour déterminer les différences comptables entre les PCGR du Canada et les IFRS.  Hiérarchisation de tels écarts en fonction de leurs incidences éventuelles lors de la transition aux IFRS (priorité élevée, moyenne ou faible).  Évaluation des répercussions éventuelles sur la présentation de l'information financière, les processus opérationnels, le contrôle interne et les systèmes d'information.
Calendrier	Fin du deuxième trimestre de 2010-2011.
État d'avancement	Terminée.

**Phase 2 : évaluation détaillée et conception**

Travaux	Évaluation détaillée de chaque différence comptable entre les PCGR du Canada et les IFRS déterminée lors de la phase initiale, par ordre de priorité décroissante.  Description des modifications requises des conventions comptables, systèmes d'information et processus opérationnels existants.  Analyse des choix possibles en vertu des IFRS et des incidences sur la présentation des états financiers consolidés. Les analyses effectuées et les décisions prises, y compris les choix de la Société en ce qui concerne les exemptions prévues à l'IFRS 1 à la date de transition, seront incluses dans les notes de service sur les IFRS et approuvées par les auditeurs externes avant d'être soumises au comité d'audit.  Préparation d'un projet d'états financiers et de notes y afférentes.
Calendrier	Selon le calendrier initial détaillé préparé par la Société, la partie essentielle de l'analyse devait être achevée avant la fin de l'exercice 2010-2011. Les normes avaient été hiérarchisées en fonction de leur classement d'après le diagnostic, du temps nécessaire pour réaliser l'analyse et la mise en œuvre et de la disponibilité des membres du groupe de travail. En revanche, puisque ces derniers ont dû s'occuper en priorité des travaux requis pour préparer et déposer la demande d'inscription d'Acasti en bourse en mars 2011 et des autres dépôts réglementaires concernant le groupe de sociétés Neptune depuis octobre 2010, le projet de transition n'a pas progressé selon les prévisions. La Société a préparé un calendrier révisé selon lequel cette phase devrait arriver à terme en juillet 2011.
État d'avancement	À la fin du deuxième trimestre de 2010-2011, la Société a commencé l'analyse de certaines IFRS pouvant influencer sur ses activités. Elle prévoit achever l'analyse conformément au calendrier révisé.



**Phase 3 : mise en œuvre et tests**

Travaux	<p>Mise en œuvre des modifications des systèmes d'information et des processus opérationnels.</p> <p>Finalisation du processus d'autorisation officiel visant à approuver les modifications recommandées des conventions comptables.</p> <p>Formation du personnel du groupe des finances et des autres employés de la Société, au besoin.</p> <p>Point culminant de la collecte des informations financières nécessaires à l'élaboration d'états financiers consolidés intermédiaires et annuels conformes aux IFRS en intégrant les IFRS aux processus opérationnels, élimination de tout processus de collecte d'information inutile et approbation par le comité d'audit des états financiers conformes aux IFRS.</p> <p>Formation additionnelle du personnel lorsque les systèmes d'information modifiés seront mis en œuvre.</p>
Calendrier	<p>Au départ, la Société avait prévu achever la préparation, avant la fin du quatrième trimestre de 2010-2011, du bilan d'ouverture, des chiffres comparatifs conformes aux IFRS et des modifications prévues dans la description des modifications requises des conventions comptables, des systèmes d'information et des processus opérationnels. En revanche, puisque les membres du groupe de travail sur les IFRS ont dû s'occuper en priorité des travaux requis pour préparer et déposer la demande d'inscription d'Acasti en bourse en mars 2011 et des autres dépôts réglementaires concernant le groupe de sociétés Neptune depuis octobre 2010, le projet de transition n'a pas progressé selon les prévisions. La Société a préparé un calendrier révisé selon lequel cette phase devrait arriver à terme au moment où la Société doit déposer les documents réglementaires pour le premier trimestre de l'exercice 2011-2012, soit le 14 août 2011. Cette date reflète la prorogation de délai de 30 jours permise en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières pour la présentation des premiers états financiers trimestriels conformes aux IFRS.</p>
État d'avancement	<p>À la fin du deuxième trimestre de 2010-2011, la Société a commencé à compiler les informations financières nécessaires pour préparer le bilan d'ouverture en fonction de l'analyse de certaines IFRS. Elle prévoit achever les travaux conformément au calendrier révisé.</p>

## Domaines comptables clés

La direction a commencé à quantifier les différences importantes prévues découlant de l'application des IFRS en remplacement des PCGR du Canada. Ces différences en matière de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de communication de l'information financière devraient influencer sur les domaines comptables clés indiqués dans le tableau qui suit.

<b>Domaines comptables clés</b>	<b>Différences pouvant influencer sur la Société</b>
<b>Monnaie fonctionnelle</b>	Collecte de données sur la monnaie utilisée pour comptabiliser les ventes, le marché des ventes et les coûts de fabrication afin de déterminer si le dollar canadien demeure la monnaie fonctionnelle.
<b>Opérations entre apparentés</b>	Absence de normes applicables aux opérations qui ne sont pas réalisées dans le cours normal des activités.
<b>Débitures convertibles</b>	Complexité des normes et utilisation de la méthode résiduelle.
<b>Consolidation</b>	Affectation des pertes des filiales à la participation sans contrôle même s'il en découle un montant négatif et traitement des opérations sur les capitaux propres comme des changements donnant lieu à des gains sur dilution.
<b>Provisions</b>	Baisse du seuil de comptabilisation des provisions et concept de contrat onéreux.
<b>Bons de souscription</b>	Reclassement éventuel dans les passifs si une option de règlement prévoit autre chose que l'émission de titres de capitaux propres.
<b>Immobilisations corporelles</b>	Approche fondée sur les composantes et capitalisation des charges d'intérêts.
<b>Rémunération à base d'actions</b>	Traitement rétrospectif de chaque tranche des attributions avec acquisition progressive des droits comme étant une attribution distincte : détermination des estimations de la juste valeur, comptabilisation de la charge, affectation de la charge au groupe consolidé.
<b>Impôts sur le bénéfice</b>	Incidence fiscale des différences quantifiées.
<b>Présentation des états financiers</b>	Approche fondée sur la nature ou la fonction pour préparer l'état des résultats, diverses obligations d'information.

La liste susmentionnée ne reflète pas toutes les incidences importantes pouvant découler de la transition aux IFRS.

À l'heure actuelle, l'incidence générale de la transition aux IFRS sur la situation financière et les résultats d'exploitation futurs de la Société ne peut pas être déterminée. La direction prévoit achever cette évaluation à temps afin de procéder à la comptabilisation en parallèle de l'information financière conformément aux IFRS.

La Société continue à surveiller et évaluer les incidences de l'évolution des différences entre les PCGR du Canada et les IFRS puisque l'IASB devrait continuer à publier de nouvelles normes comptables jusqu'au dépôt des premiers états financiers annuels de la Société conformes aux IFRS.

À mesure que le projet progresse, la Société pourrait être appelée à réviser ses intentions et, par conséquent, ses communications antérieures sur les différentes étapes, si des changements étaient apportés aux normes internationales en cours d'élaboration d'ici l'achèvement de la transition.

## Technologie de l'information

À l'heure actuelle, la Société ne prévoit pas que la transition aux IFRS nécessitera des changements importants de ses systèmes d'information et rapports. Elle prévoit également que ses systèmes offriront la fiabilité nécessaire aux fins de la préparation des chiffres comparatifs de 2010-2011 qui devront être fournis conformément aux IFRS pour l'exercice 2011-2012 (soit la première période de présentation de l'information entièrement conforme aux IFRS) ainsi que les informations requises dans le bilan d'ouverture à la date de transition (soit le 1<sup>er</sup> mars 2010).

## Contrôle interne à l'égard de l'information financière et contrôles et procédures de communication de l'information

Des processus et procédures de contrôle interne seront mis en œuvre afin de tenir compte des principales différences comptables découlant de la transition aux IFRS. Le contrôle interne applicable au processus de présentation de l'information de la Société aux termes des PCGR du Canada devrait être pratiquement le même que celui requis en vertu des IFRS.

Les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société seront également mis à jour pour la transition aux IFRS puisque la Société continuera à veiller à ce que l'information soit présentée de manière appropriée dans ses communications externes et autres rapports périodiques publiés.

#### Expertise financière

Le groupe Comptabilité générale de la Société, à Laval, dirige le projet de transition aux IFRS. Il dispose des ressources et compétences appropriées pour achever efficacement la transition aux IFRS au moment opportun. Des réunions périodiques sont organisées avec les membres de la direction et du comité d'audit afin de les informer de l'état d'avancement du plan de transition. La Société fait également appel à des conseillers externes au besoin pour examiner son plan de transition et son analyse des incidences opérationnelles ainsi que pour la prestation de conseils opportuns.

#### Contrats commerciaux

Les contrats commerciaux qui dépendent des résultats financiers, comme les clauses restrictives financières et les régimes incitatifs à long terme, sont actuellement examinés afin d'évaluer l'incidence de la transition aux IFRS. La transition aux IFRS ne devrait pas avoir une incidence considérable sur les contrats commerciaux de la Société.

### **UTILISATION D'ESTIMATIONS**

La préparation des états financiers conformément aux PCGR du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et passifs, sur les montants présentés au titre des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et charges de la période visée. Les domaines importants nécessitant l'utilisation des estimations de la direction incluent l'estimation de la durée de vie utile et de la recouvrabilité des actifs à long terme, y compris les immobilisations corporelles et les actifs incorporels, la détermination de la juste valeur des instruments financiers, l'estimation de la juste valeur des options sur actions attribuées, l'évaluation et la constatation des passifs éventuels, l'évaluation de la recouvrabilité des crédits d'impôts à la recherche à recevoir et des actifs d'impôts futurs ainsi que la recouvrabilité des comptes clients. Par conséquent, les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

### **EFFICACITÉ DES CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION**

Conformément au Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs, le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société ont conçu ou fait concevoir sous leur supervision des contrôles et procédures pour fournir une assurance raisonnable que l'information que la Société doit présenter dans ses documents annuels et intermédiaires et autres rapports déposés ou transmis en vertu de la législation provinciale ou territoriale en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prévus par la législation provinciale ou territoriale en valeurs mobilières. Le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société sont assistés dans ces fonctions par un comité chargé de la politique de communication de l'information (le « comité ») responsable de la politique de communication de l'information de la Société élaborée par le conseil d'administration pour fournir une assurance que la communication de l'information importante au public est opportune, factuelle et exacte et largement diffusée conformément à toutes les exigences légales et réglementaires applicables. Le comité est actuellement composé du chef de la direction, du chef de la direction financière et du contrôleur. Le chef de la direction et le chef de la direction financière, après avoir évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société au 28 février 2011, ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société sont efficaces.

### **CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

Il incombe à la direction de la Société d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière afin de fournir l'assurance raisonnable que l'information financière présentée par la Société dans ses états financiers consolidés est fiable et conforme aux PCGR.

La Société a effectué une évaluation, sous la supervision et avec la participation du chef de la direction et du chef de la direction financière, de la conception et de l'efficacité du fonctionnement du contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière au 28 février 2011. En fonction de cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière, tel qu'il est défini par le Règlement 52-109, était conçu de manière appropriée et qu'il fonctionnait de manière efficace. L'évaluation a été effectuée selon les critères établis dans le document « Internal Control-Integrated Framework » publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (« COSO »), un modèle de contrôle reconnu, et

en respectant les exigences du Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs.

## **CHANGEMENTS TOUCHANT LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

Pendant l'exercice clos le 28 février 2011, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont cherché à savoir si des changements importants étaient survenus en ce qui a trait au contrôle interne à l'égard de l'information financière, conformément au Règlement 52-109. Ils ont individuellement conclu qu'aucun changement n'était survenu pendant l'exercice clos le 28 février 2011 qui aurait eu ou aurait raisonnablement pu avoir une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière et les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société.

## **FACTEURS DE RISQUE**

Les informations contenues dans les états financiers consolidés et le rapport de gestion pour l'exercice clos le 28 février 2011 devraient être lues conjointement avec tous les documents publics de la Société, plus particulièrement la rubrique sur les facteurs de risque dans la notice annuelle de la Société. Ces informations ne constituent pas une liste exhaustive des risques à prendre en considération avant d'investir dans les titres de la Société.

### **Risque de crédit**

Le risque de crédit s'entend du risque que survienne une perte imprévue si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles et il découle essentiellement des comptes clients de la Société. Celle-ci peut également être exposée au risque de crédit en raison de son encaisse et de ses placements à court terme et elle gère ce risque en ne faisant affaire qu'avec des institutions financières canadiennes de renom. La valeur comptable des actifs financiers présentés dans le bilan consolidé représente le risque de crédit de la Société à la date du bilan. Les comptes clients et le risque de crédit de la Société fluctuent tout au long de l'exercice. Il est donc possible que la moyenne des comptes clients et du risque de crédit de la Société soient supérieurs, à un moment donné pendant l'exercice, à leur valeur à la date du bilan.

Le risque de crédit inhérent aux comptes clients de la Société est concentré puisqu'elle réalise la majeure partie de ses ventes auprès d'un petit groupe de distributeurs. Au 28 février 2011, la Société comptait trente sept débiteurs relativement à ses comptes clients. La plupart des ventes sont assorties de modalités conformes aux pratiques en vigueur dans le secteur. Cinq clients représentaient 61 % (trois clients représentaient 56 % au 28 février 2010) du total des comptes clients inclus dans les débiteurs au 28 février 2011.

La plupart des clients de la Société sont des distributeurs pour un territoire déterminé et sont des entreprises privées. Le profil et la solvabilité des clients de détail de la Société varient considérablement d'un client à l'autre. Si la situation financière d'un client se détériorait, la Société pourrait être obligée de limiter ou de rompre les activités avec celui-ci, d'assumer un risque de crédit plus important à l'égard des achats futurs de ce client ou de comptabiliser des créances irrécouvrables à son égard. Ces changements pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et les flux de trésorerie consolidés de la Société.

L'octroi de crédit aux clients est un exercice hautement subjectif et repose sur une évaluation de la situation financière de chaque client et de ses habitudes de paiement. La Société a élaboré divers processus de contrôle interne afin d'atténuer le risque de crédit, incluant une analyse de crédit auprès d'assureurs qui recommandent des limites de crédit et des modalités de paiement que la Société examine et approuve. La Société passe régulièrement en revue les montants maximums que les assureurs acceptent de couvrir pour chacun de ses clients. Un processus similaire à celui appliqué aux clients réguliers est employé à l'égard des nouveaux clients. La Société a également établi des procédures pour obtenir l'approbation de la haute direction avant de libérer des marchandises aux fins d'expédition lorsqu'un client a utilisé la totalité du crédit qui lui a été octroyé par les assureurs. À l'occasion et lorsque les circonstances le justifient, la Société exigera sur une base temporaire que des clients règlent leurs achats d'avance.

Même si les contrôles et processus de la Société en matière de crédit ont permis efficacement d'atténuer le risque de crédit, ils ne peuvent pas éliminer complètement et rien ne garantit qu'ils demeurent efficaces ou que les pertes sur créances de la Société continueront d'être peu élevées.

Sauf dans des circonstances exceptionnelles, les clients ne fournissent pas de garantie en échange du crédit qui leur a été octroyé. Les débiteurs liés à certains clients sont couverts par une assurance et le montant assuré atteint habituellement 100 % de la facturation, à l'exception de certains clients qui font l'objet d'ententes particulières. Les informations fournies par les assureurs constituent le principal élément pris en compte dans le processus d'établissement des limites de crédit.

La Société ramène un compte client à sa valeur de réalisation prévue dès qu'elle détermine qu'elle ne pourra en recouvrer le plein montant et impute une telle réduction de valeur à ses résultats consolidés sauf si une provision pour créances douteuses a été constituée pendant les périodes antérieures, auquel cas la dépréciation est portée en réduction de cette provision. La Société met à jour son estimation de cette provision en s'appuyant sur une évaluation, pour chaque client concerné, de la recouvrabilité du solde à chaque date du bilan, en tenant compte des montants en souffrance et de toute information suggérant qu'un client éprouve des problèmes de liquidité ou que la poursuite de ses activités est menacée.

### **Risque de change**

La Société est exposée au risque financier découlant de la fluctuation des taux de change et de la volatilité de ces taux. Le risque de change est limité à la partie des opérations commerciales de la Société libellées en devises autres que le dollar canadien. À l'occasion, la Société utilise des instruments financiers dérivés pour réduire son risque de change. Les fluctuations des taux de change pourraient entraîner des variations imprévues des résultats d'exploitation de la Société.

Environ 65% des produits de la Société sont libellés en dollars américains et 31%, en euros. Une partie négligeable, à l'exception des achats de matières premières, est libellée en devises. Un risque financier découle des fluctuations de la valeur du dollar américain par rapport à l'euro et au dollar canadien.

La Société conclut des contrats de change à terme pour acheter ou vendre des devises dans l'avenir à des taux de change prédéterminés. Ces contrats de change à terme visent à fixer le risque des fluctuations futures des taux de change.

### **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de l'évolution des taux d'intérêt du marché.

Le risque que la Société subisse une perte par suite d'une baisse de la juste valeur de ses placements à court terme est limité puisque ces placements sont assortis d'échéances à court terme et sont généralement détenus jusqu'à l'échéance.

Une hausse hypothétique de 0,5 % des taux d'intérêt pendant l'exercice clos le 28 février 2011 aurait réduit le bénéfice net consolidé de 27 \$ et une baisse hypothétique de 0,5 % aurait eu un effet contraire équivalent.

La capacité de la Société d'obtenir des rendements équivalents pour les montants à court terme réinvestis dépendra de l'évolution des taux d'intérêt fixes à court terme sur le marché.

### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ne puisse s'acquitter de ses obligations financières à leur échéance. La Société gère le risque de liquidité au moyen de sa structure du capital et de son levier financier. Elle gère également le risque de liquidité en assurant la surveillance continue des flux de trésorerie réels et projetés. Le comité d'audit et le conseil d'administration examinent et approuvent les budgets d'exploitation de la Société et examinent les opérations importantes qui ne sont pas réalisées dans le cours normal des activités.

### **Risque financier**

Jusqu'à ce que toutes ses entités soient autosuffisantes, le succès de la Société dépend de sa capacité à financer le développement de ses deux filiales et de sa capacité à commercialiser leurs produits, à obtenir les autorisations nécessaires ainsi qu'à exercer des activités rentables dans l'avenir. Ces facteurs dépendent de la capacité de la Société à réunir des fonds suffisants par le truchement de ses activités d'exploitation et de financement. Il n'est pas possible de prédire si les activités futures de recherche et de développement seront fructueuses ni si la Société ou ses filiales auront la capacité de les financer à l'avenir.

La direction entend continuer à gérer de manière prudente les risques à l'exportation, de change, de taux d'intérêt, de prix lié aux marchandises vendues, de crédit et financier.

### **RESPONSABILITÉ DE PRODUITS**

La Société a souscrit une police d'assurance responsabilité de produits de 5 000 \$, renouvelable chaque année, pour couvrir la responsabilité civile liée à ses produits. Elle maintient également un processus d'assurance de la qualité certifié « PGQ » par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (l'« ACIA »). De plus, elle a obtenu l'accréditation « Bonnes pratiques de fabrication » de Santé Canada.

## **ÉNONCÉS PROSPECTIFS**

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs. Ces énoncés comportent des risques et des incertitudes et peuvent faire en sorte que les résultats futurs réels de la Société diffèrent sensiblement de ceux prévus. Ces risques comprennent, notamment, la croissance de la demande visant les produits de la Société, les fluctuations saisonnières des commandes des clients, les variations des prix et de la disponibilité des matières premières, le temps nécessaire à la réalisation d'opérations stratégiques importantes et l'évolution de la conjoncture économique au Canada, aux États-Unis et en Europe (y compris les variations des taux de change et d'intérêt).

Pour formuler ses énoncés prospectifs, la Société s'est basée sur les informations disponibles au moment où elle a rédigé le présent rapport. L'inclusion de ces informations ne devrait pas être considérée comme une déclaration par la Société selon laquelle ces résultats estimatifs ont été atteints.

## **RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Des renseignements supplémentaires et à jour sur la Société sont disponibles sur les sites Web de SEDAR, à [www.sedar.com](http://www.sedar.com), et de EDGAR, à [www.sec.gov](http://www.sec.gov).

Au 17 mai 2011, le nombre d'actions ordinaires émises par la Société et en circulation totalisait 48 275 930. Les actions ordinaires de la Société étaient négociées à la Bourse de croissance TSX, sous le symbole « NTB », et au NASDAQ, sous le symbole « NEPT ». Il y avait également 1 581 765 bons de souscription, y compris 309 919 bons de souscription détenus par des courtiers et bons de souscription de conversion, et 2 681 625 options en circulation à la même date.

*/s/ Henri Harland*

Henri Harland  
Président et chef de la direction

*/s/ André Godin*

André Godin  
Chef de la direction financière